

**CAPL n° 1 du 30 juin 2015**

**Recours des inspecteurs suite à entretien professionnel  
DECLARATION LIMINAIRE**

Monsieur le Président,

Nous ne cessons, à travers les différentes instances paritaires de ce département, de dénoncer les suppressions d'emplois et les dégradations des conditions de travail.

De votre côté, vous ne cessez de répondre que vous ne pouvez rien faire face aux orientations gouvernementales de restrictions budgétaires.

C'est faux, monsieur le Président !

Quand on est, un temps soit peu attaché aux missions de service public, à la lutte contre la fraude fiscale, à la maîtrise des déficits budgétaires et surtout à la santé psychique de ses agents, il est toujours possible de faire quelque chose monsieur le Président : a minima, tirer le signal d'alarme sur l'effondrement de nos services, le démantèlement de nos missions et sur la souffrance des collègues au travail.

Il est de votre responsabilité comme de celle de vos homologues de dépeindre avec objectivité la situation des services et d'alerter le Directeur Général pour que cela cesse !

Dans un contexte que vous savez extrêmement tendu pour l'exercice de nos missions, nous nous retrouvons aujourd'hui pour l'examen de dossiers individuels d'agents.

A ce titre, il faut en premier lieu vous interroger sur le volume de recours en catégorie A cette année. En effet, vous savez utilement vous glorifier quant au nombre de recours formulés certaines années. Force est de constater que cette année les chiffres ne vont pas dans le bon sens.

Serait-ce que les tensions internes aux services ressortent davantage que les années précédentes ?

Serait-ce que la réponse formulée par l'autorité hiérarchique de manière identique pour l'ensemble des dossiers est trop laconique pour que les agents se soient sentis écoutés ?

En outre, cela interpelle sur l'utilité d'un tel recours, cependant obligatoire pour saisir la CAPL.

Les représentants FO-DGFIP souhaitent connaître le nombre des recours pour chaque catégorie, le nombre d'entretiens. Ils souhaitent aussi connaître la réserve en mois disponible dans le cadre de la CAPL.

Par ailleurs, les représentants F.O. sont atterrés par les écrits rédigés par certains chefs de service dans les dossiers d'appels.

Le manque de retenue voire la violence des mots sont indignes du rang qu'un chef de service doit tenir. Plutôt que de formuler ce genre de réponse, il est du devoir d'un chef de service de prendre de la hauteur et d'utiliser des termes plus nuancés propres à éviter qu'une situation ne s'envenime, en bref faire preuve de mesure et de modération.

Ces agissements sont pleinement irresponsables et peuvent mettre en péril la santé psychique de certains collègues de plus en plus sous pression dans les services.

Il est de votre pouvoir, monsieur le Président, que ce genre de dérive ne se reproduise pas, il en serait de votre responsabilité si une situation tragique venait à se produire.

Nous vous demandons de bien vouloir rappeler les responsables de service à davantage de retenue et d'égard vis à vis du personnel encadré.

Il est lisible à travers l'examen des dossiers que les chefs de service en demandent toujours plus à leurs agents.

Comment demander à ces mêmes agents de moins en moins nombreux dans les services de travailler toujours plus par « solidarité » alors que les emplois sont détruits et que les services disparaissent du fait des « réformes » successives ?

Nous savons que l'un des « leviers » pour la continuité des suppressions d'emplois est la fusion et les restructurations de services.

Pour les agents, les suppressions d'emplois ne sont pas incontournables, et vos propositions pour les absorber sont inacceptables.

Monsieur le Président, nous vous demandons à nouveau de faire le bilan de la situation des emplois dans les services et de convoquer un CTL sur ce seul et unique point.

Le constat est que le dialogue devient impossible dans de telles conditions : les agents n'en peuvent plus.

Les représentants Force Ouvrière abordent donc cette CAPL avec la volonté constante de défendre l'intérêt de l'ensemble des agents qui exercent leurs missions de plus en plus sous pression et avec beaucoup d'inquiétude concernant leur avenir et leur santé.

F.O. D.G.F.I.P. Vendée exprime vivement le refus de toutes ces suppressions d'emplois et revendique la création d'emplois statutaires.